

LE TEMPS

Assurance chômage Samedi 7 août 2010

Doris Leuthard juge indispensable la révision de la loi sur le chômage

Par Willy Boder

La cheffe du Département fédéral de l'économie a avancé vendredi les arguments qui plaident en faveur de la révision de l'assurance chômage soumise au peuple le 26 septembre

«Le gros de la crise économique est derrière nous. C'est le bon moment de réviser l'assurance chômage qui accuse un déficit structurel annuel d'un milliard de francs.» Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'économie, a ouvert les feux, vendredi à Berne, de la campagne de votation du 26 septembre sur l'assainissement de la caisse de chômage.

Le volume économique annuel de la réforme se monte à 1,26 milliard de francs, gagnés par une augmentation des cotisations (646 millions) et une réduction des prestations de l'assurance (622 millions) touchant principalement les jeunes et les personnes qui ont peu cotisé. Le projet initial du Conseil fédéral, en septembre 2008, limitait la réduction des prestations à 500 millions, mais le parlement a renforcé les mesures d'économies, ce qui a notamment provoqué le lancement d'un référendum par la gauche et les Verts.

La dette de l'assurance atteint aujourd'hui 7 milliards de francs. Elle est due en partie à l'augmentation du nombre de chômeurs, inférieur à 150 000 en juin 2004, contre 175 000 début 2010. Mais ce n'est pas le seul facteur de dégradation de la caisse de chômage.

Le taux de cotisation a été réduit en 2004, passant de 3 à 2%. A l'époque, les autorités tablaient sur une moyenne de 100 000 chômeurs par cycle conjoncturel afin d'assurer l'équilibre de la caisse. Or l'expérience montre qu'à chaque crise économique le socle de chômage augmente. L'équilibre de l'assurance se situe donc aujourd'hui à une moyenne de 125 000 chômeurs, soit un taux de 3,2%. A fin juillet 2010, ce taux était de 3,6%, contre 4,5% au début de l'année. «Le taux de chômage baisse, mais la révision de la loi reste nécessaire pour résoudre les problèmes structurels de l'assurance», explique Doris Leuthard.

La conseillère fédérale insiste sur le caractère «équilibré» de la révision qui «résout les problèmes de financement sans toucher aux prestations de base de l'assurance». Le niveau du salaire assuré reste fixé à 70 ou 80%. «La majorité des assurés ne sont pas touchés par la révision», constate Doris Leuthard. Les augmentations de cotisations (2,2% au lieu de 2%), de même que l'introduction d'un déplafonnement partiel (cotisation de 1% pour la part des salaires annuels variant entre 126 000 et 315 000 francs) procureront de nouvelles recettes. Les économies sont liées à la forte réduction du droit à obtenir des prestations sans avoir cotisé durant au moins deux ans. Les jeunes entrant sur le marché du travail sont touchés. Le nombre d'indemnités est réduit de moitié, à neuf mois, pour les personnes de moins de 25 ans sans charge de famille, et un délai d'attente de 120 jours sera exigé pour les étudiants à la recherche d'un emploi.

Hausse automatique

Si la révision est refusée en votation populaire, Doris Leuthard a annoncé vendredi que le Conseil fédéral reviendrait à la charge avec un nouveau projet. Selon elle, il n'est pas question de laisser s'enclencher durablement le mécanisme de hausse automatique des cotisations en cas de dette de l'assurance. Si la révision est refusée en votation, les cotisations passeront en effet automatiquement de 2% à 2,5% en 2011, ce qui serait préjudiciable à l'économie selon la conseillère fédérale.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA